



La prochaine séance **extraordinaire** « **présentation du budget** » du conseil municipal de Bromont se tiendra à l'hôtel de ville situé au 88, boulevard de Bromont, le **9 décembre 2024 à 19h00**.

Les citoyens admis à l'hôtel de ville doivent suivre la consigne de désinfection des mains à l'entrée, des masques sont également disponibles.

Les places sont exclusivement attribuées aux citoyens sur la base du premier arrivé jusqu'à ce que la capacité maximale d'accueil de la salle soit atteinte.

1. ENREGISTREMENT ET DIFFUSION DES SÉANCES (article 28)

Les séances ordinaires du conseil municipal sont diffusées en direct sur :

- la page Facebook de la Ville : www.facebook.com/VilleBromont
- la chaîne YouTube de la Ville : www.youtube.com/user/villedebromont

Elles peuvent également être visionnées en différé à l'adresse suivante : www.bromont.net/administration-municipale/proces-verbaux/ dans les jours suivant la séance.

PÉRIODE DE QUESTIONS (article 20 et suivants)

Les personnes présentes peuvent poser des questions aux élus lors de la première ou de la deuxième période de questions (durée de 30 minutes chacune). Les questions doivent porter sur le sujet à l'ordre du jour et le temps alloué est de 5 minutes maximum par personne.

Les questions lors des séances extraordinaires ne peuvent être posées qu'en présentiel, séance tenante.

COMMUNICATIONS ÉCRITES AU CONSEIL (article 58)

Les dépôts ne sont pas permis lors d'une séance extraordinaire.



**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
9 DÉCEMBRE 2024 À 19H00**

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 Aucun
4. **AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
 - 4.1 Aucun
5. **RÈGLEMENTS**
 - 5.1 Aucun
6. **AFFAIRES COURANTES**
 - 6.1 **FINANCES ET TRÉSORERIE**
 - 6.1.1 Adoption du budget pour l'exercice financier 2025
 - 6.2 **TRAVAUX PUBLICS**
 - 6.2.1 Aucun
 - 6.3 **SERVICES TECHNIQUES**
 - 6.3.1 Aucun
 - 6.4 **LOISIRS, SPORTS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
 - 6.4.1 Aucun
 - 6.5 **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.5.1 Aucun
 - 6.6 **GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**
 - 6.6.1 Aucun
 - 6.7 **URBANISME, PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**
 - 6.7.1 Aucun
 - 6.8 **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
 - 6.8.1 Aucun
 - 6.9 **DIRECTION GÉNÉRALE**
 - 6.9.1 Aucun



6.10 RESSOURCES HUMAINES

6.10.1 Aucun

7. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET CORRESPONDANCE

7.1 Aucun

8. AFFAIRES NOUVELLES

8.1 Aucun

9. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LEVÉE DE LA SÉANCE